

« Génie de la laïcité »

La laïcité n'est pas un glaive, mais un bouclier

de

Catherine Fourest

Ed. Grasset

Par Michel Ferreboeuf

GÉNIE DE LA LAÏCITÉ



Résumé

Après être tombée dans un quasi-oubli à partir des années 50 (principalement pour cause « d'évidence »), la laïcité est revenue, une cinquantaine d'années plus tard, comme un sujet principal, aussi bien à la une des médias, que dans les programmes politiques, dans l'enseignement, dans la vie quotidienne, au cœur d'affrontements dans des organisations religieuses ou parareligieuses.

Aussi, le livre de Catherine Fourest **fait du bien, beaucoup de bien**. Elle montre (justement) ce qu'est le « génie » de la laïcité et combien nombreuses ont été les tentatives de l'affadir, de l'estropier, de la manipuler ou même de la nier. Elle sait également parfaitement replacer la laïcité dans son contexte historique et dans sa différentiation (pour ne pas parler d'opposition) avec le modèle anglo-saxon. Deux modèles, le français et l'américain, qui, bien qu'ayant le même objectif (la liberté), divergent complètement sur les pratiques, ceci pour des raisons historiques qu'il est indispensable de connaître.

Avec une plume à la fois précise et passionnée, elle nous fait parcourir les 116 ans qui ont séparé 1789 de 1905, avec ses luttes acharnées, ses avancées avec des républicains exceptionnels de lucidité et de rigueur ; mais aussi ses retours en arrière, avec l'opposition farouche du clergé et de sa hiérarchie, avec également les « reprises en main » de la bourgeoise conservatrice et apeurée.

Elle nous montre les luttes et oppositions, les guerres même, auxquelles la laïcité est actuellement confrontée. Elle démonte en particulier le travail de sape fait par certains sociologues-historiens actuels, véritables « idiots utiles » de l'extrémisme religieux. Dans ce livre dense de plus de 300 pages, elle propose enfin des solutions très concrètes, solutions que seul le « génie de la laïcité » peut apporter, des solutions permettant à la fois la reconnaissance de l'Autre dans toutes ses différences, tout en sachant partager un fond de fraternité humaniste commun à tous et toutes, partout dans le monde.

Même si quelques-unes (très peu en fait) de ses propositions restent ouvertes à discussion (son accord du port du voile à l'Université par exemple), elle reste d'une logique, d'une rectitude et d'un humanisme exemplaires pour que l'application de la loi et de l'esprit de 1905 soit un guide qui, mieux que tout autre, nous permette un vrai « vivre et faire ensemble ». Et pour reprendre sa dernière phrase : « *La laïcité permet de nous aimer. Aimons-la, passionnément, et faisons-la aimer* ».

Le « *Génie de la Laïcité* » de Caroline Fourest est un livre à lire (et à pratiquer). **De toute urgence.**

Description détaillée de l'ouvrage

Introduction :

Dans son introduction, C. F. montre d'emblée combien le modèle anglo-saxon diffère de celui de la France. Une différence de conception qui a entraîné l'absence d'Obama dans la grande manifestation du 11 janvier 2015. Qui a également poussé le même Obama à vanter la supériorité du modèle d'intégration américain sur le modèle français et à indiquer clairement sa réprobation sur les lois françaises de 2004 sur les signes religieux visibles...

Pour C.F., cette différence ne serait pas grave si elle ne fournissait des éléments essentiels à la dialectique de ceux qui veulent la disparition ou qui la condamnent sans appel.

C.F. affirme également que « la laïcité ne favorise pas la radicalisation » en démontrant que l'essentiel des troupes de Daesh ne vient pas de France, pays de la laïcité, mais de pays où justement la laïcité est inconnue. Et qu'en Grande-Bretagne, « 40% des musulmans britanniques souhaitent instaurer la Charia »¹.

Elle explique le processus qui a fait passer, en France (et ailleurs), les immigrés nord-africains et du Moyen-Orient d'« arabe » à « musulman », ceci aussi bien pour la première que la deuxième ou la troisième génération. Et comment la Confrérie des Frères musulmans a tout fait pour persuader (surtout les 3^{ème} générations) qu'ils étaient, avant tout, « musulmans », leur répétant « *Dieu est notre but, le Prophète notre chef, le Coran notre Constitution, le jihad notre voie, la mort pour Dieu notre désir le plus cher* » !

Elle montre comment un « cercle infernal voulu par les djihadistes » s'est alors formé, en cherchant à tout prix de « plonger les musulmans d'Occident dans la peur d'être regardés de travers, à cause des terroristes, pour mieux les convaincre de les faire basculer dans le camp de la terreur » et de viser l'Europe « ventre mou » de l'Occident.

Elle indique cependant que des réactions « républicaines » sont alors normales (et non pas islamophobe) quand des imams, en France, prêchent que « la femme est source de tentation et qu'elle doit se voiler » ; que « la femme vertueuse est celle qui obéit à son mari » ; ou même qu'« une femme sans voile mérite le viol ».

C.F. termine en démontrant que « non, la France n'est pas "islamophobe" », ni qu'existe un « racisme d'État ». Elle fait référence à l'enquête Pew² où, même après les attentats de 2015, 76% des Français, contre 72% des Britanniques et 69% des Allemands ont une opinion favorable des musulmans ». Elle critique sévèrement le livre *Fatima moins bien notée que Marianne* de François Durpaire et Beatrice Mabilon-Bonfils qui tente de montrer que les manuels scolaires véhiculeraient des stéréotypes négatifs sur les musulmans...

Elle cite les organisations qui s'autodéclarent « victimes de la République » : les militantes de la MAFED et les Indigènes de la République qui veulent « *lutter contre toutes les formes de domination impériale, coloniale et sioniste qui fondent la suprématie blanche à l'échelle internationale* »³. Elle montre que des mouvements similaires existent en Belgique (les Indigènes du Royaume) et ailleurs en Europe.

Origine et caractéristiques du modèle de société anglo-saxon

¹ Le Monde du 21 février 2006

² <http://www.pewresearch.org/fact-tank/2015/11/17/5-facts-about-the-muslim-population-in-europe/>

³ Manifeste du site du PIR

Les USA, en particulier, défendent un modèle assez éloigné du modèle républicain en ce qui concerne les relations avec les religions. Cette position les amène à soutenir, en France, des groupes assimilant la liberté d'expression de Charlie Hebdo à du racisme et la laïcité à de l'islamophobie ; à soutenir également des sites comme oumma.com, un site anti-laïque, les incitant même « à s'exprimer avec courage et conviction ». Pour C.F., le *Soft Power* américain cherche à convaincre les jeunes de la diversité de la supériorité du modèle américain sur le français, et cherche également à les détourner d'une haine de l'Amérique... il pousse à la banalisation du port du voile et promeut le féminisme musulman qui s'attaque au féminisme laïque.

C.F. explique ensuite longuement et brillamment les origines et caractéristiques du modèle anglo-saxon. Tout d'abord, en Angleterre, c'est par la création d'une religion d'État qu'elle s'est émancipée de la domination de l'Église catholique. Elle explique ensuite que cette « *liaison prolongée oblige à compenser le statut privilégié de l'Église anglicane en cédant aux revendications communautaires des minorités religieuses* », d'où la création de tribunaux d'arbitrage familiaux basés sur la Thora ou la charia...

En Irlande et en Grèce, elle montre que c'est l'Église catholique qui a servi de rempart contre les Anglais d'une part, contre les ottomans d'autre part. Quant aux pays protestants, le libéralisme religieux a accompagné le libéralisme politique, vis-à-vis d'une religion qui s'est, en outre, libérée de Rome. Ainsi, il y a eu deux mouvements distincts ayant le même but, mais utilisant des moyens opposés : laïcisation dans les pays catholiques (pour contrôler l'emprise de l'Église), sécularisation dans les pays protestants pour consolider et protéger les religions qui s'étaient opposées à Rome.

Pour les USA l'histoire est un peu différente, car c'était l'Église anglicane (à travers la puissance coloniale anglaise) qui dominait. Mais les arrivées massives de migrants aux religions diverses (catholiques, juives, protestantes, etc.) ont été des moteurs pour libérer le pays du pouvoir central anglais qui avait prétention le gouverner. S'est alors établie l'idée que la garantie d'avoir des religions qui puissent s'exprimer librement et indépendamment de tout pouvoir central est **une garantie de liberté et de démocratie** ! Ainsi le sécularisme américain « *place la liberté religieuse avant le respect de l'égalité ; là où la France place l'enseignement du respect de l'égalité avant la liberté religieuse* ». On trouve ainsi aux USA des « accommodements » où tel habillement (ou tel port de couteau), même s'il est interdit au reste de la population, sera autorisé « s'il lui est réclamé par Dieu »...

S'est également établie une tradition de méfiance des États de la fédération vis-à-vis du pouvoir central, et l'activisme soutenu des diverses religions fut une garantie supplémentaire pour éviter toute tentative de centralisme, perçu comme non démocratique. C'est la raison pour laquelle dans la constitution de la démocratie naissante américaine, T. Jefferson a voulu éviter toute domination d'une Église quelconque, mais en même temps, a souhaité la pluralité de ces églises pour, justement, ne pas en avoir une qui soit politiquement dominante. Par contre aucune place n'a été concédée aux athées et autres agnostiques, car comme l'a écrit Locke dans sa *Lettre sur la tolérance* : « *Ceux qui nient l'existence d'une puissance divine ne doivent être tolérés en aucune façon* ».

C.F. explique donc que (bien que les USA et la France poursuivaient un même objectif : liberté pour tous et égalité de citoyenneté pour chacun), leur histoire les a conduits à des politiques pratiquement opposées vis-à-vis de la relation « droits et devoirs des citoyens vs obligations religieuses de ces mêmes citoyens ». Ainsi, écrit-elle « *réaffirmer la tolérance religieuse demeure le seul moyen de pacifier la nation américaine, tout comme affirmer la laïcité sera le seul moyen de pacifier la nation française* ». Elle conclut ce chapitre en rappelant un article de Régis Debray de 1989 « La *république c'est la liberté plus la raison. L'État de droit plus la justice. La tolérance, plus la volonté. La démocratie,

durons-nous, c'est ce qui reste d'une République quand on a éteint les Lumières »⁴ ; et prévient : « La République française ne deviendra pas plus démocratique en devenant moins républicaine ».

Dans le chapitre suivant, « Une histoire exemplaire », C. F. reprend l'histoire de la naissance de la laïcité jusqu'à sa pleine maturité en affirmant d'emblée « *cette laïcité n'est probablement pas parfaite. Elle reste absolument idéale pour un pays comme la France* » ; elle montre comment Voltaire, en appelant à la Raison, montre « *qu'il est possible de vivre sa foi sans régir la vie des autres* ». puis, dès 1791, comment les Juifs ont pu accéder à une pleine citoyenneté⁵

Elle aborde ensuite ce qu'elle appelle « l'erreur du gallicanisme », c'est-à-dire celle d'avoir eu la volonté de contrôler politiquement le religieux, un choix qui n'est pas celui de la laïcité. Ainsi en nationalisant les biens de l'Église la République s'est retrouvée à nationaliser les hommes d'Église et à leur verser un salaire en 1790. Et, citant Gerard Delfau sur la différence États-Unis – France d'alors : « *Là-bas, il s'agit d'affranchir complètement la liberté de culte de la tutelle de l'État ; ici, il est question de l'y soumettre* »⁶.

Cependant la laïcité avance avec, dès 1792, l'autorisation du divorce et la laïcisation de l'état civil. Et en 1794, Cambon supprime les budgets des cultes et met fin à la constitution civile, toutes choses qui seront reprises dans la loi de 1905. Ainsi est affirmé le principe : liberté du culte tant qu'il n'est pas politique et antirépublicain.

Malheureusement, Napoléon, en adoptant le Concordat, en créant le Consistoire juif, en faisant reconnaître que « *la religion apostolique et romaine est la religion de la grande majorité des citoyens français* » fait perdre aux minorités religieuses l'égalité symbolique que leur avait offerte la République en ne reconnaissant aucun culte ! Cette période est suivie d'une véritable « re-christianisation » en France par le retour des royautés et des gouvernements ultralibéraux. Le tout suivi par la chute de plomb morale de la bourgeoisie du Second Empire.

Il faut attendre les années 1830 pour voir enfin, un Victor Hugo écrire « *De même qu'il ne peut y avoir aujourd'hui rien de religieux dans la politique, il ne doit y avoir rien de politique dans la religion* ». C'est pendant cette période que l'esprit de Condorcet (1743-1794) a été repris, en particulier sur l'École : « *Une école de la liberté de jugement. Ni dogmatique ni relativiste, elle doit permettre de lutter contre les préjugés, contre l'intolérance et les superstitions en rendant la raison, populaire* »

C. F. rappelle la loi Falloux⁷, votée en 1833 et violemment combattue par Victor Hugo, qui proclamera : « *En matière d'enseignement, L'État n'est et ne peut être autre chose que laïque* » et « *En un mot, je veux, je le répète, ce que voulaient nos pères, l'Église chez elle et l'État chez lui* »⁸. Elle cite également les grands combattants de la laïcité qu'ont été Gambetta (le premier à parler de « séparation de l'Église et de l'État », Edgar Quinet, et Jean Macé.

C. F. décrit ensuite comment la nouvelle république, avec Thiers (massacreur de la Commune) puis Mac-Mahon, a rétabli l'alliance du « sabre et du goupillon », a procédé à l'extension de la loi Falloux à l'Université et à l'augmentation très conséquente du budget des cultes. Elle montre comment à partir de 1876 avec le président Jules Grévy⁹ et Jules Ferry, malgré l'opposition totale et l'extrême

⁴ Le Nouvel Observateur 30 novembre 1989

⁵ Déclaration de Stanislas Clermont-Tonnerre « *il faut tout refuser aux Juifs comme nations et accorder tout aux Juifs comme individus* »

⁶ *Du Principe de laïcité. Un combat pour la République*, Les Éditions de Paris, P.16

⁷ Cette loi autorisait les membres du clergé, prêtres ou nonnes, à enseigner sans diplôme ou grade... que l'on exigeait, en revanche, des autres enseignants !

⁸ « Discours sur la liberté de l'enseignement du 15 janvier 1850 »

⁹ Jules Grévy en 1876 : « *Je prononce ce mot d'État laïque sans aucun tremblement, bien qu'il paraisse avoir, pour certains de nos collègues, je ne sais quelle saveur radicale, anarchique et révolutionnaire* »

violence du clan clérical, des lois majeures ont été votées : Instruction primaire obligatoire, laïcisation du personnel enseignant et des manuels, création des écoles normales (et ses fameux *hussards noirs* qu'admirait Ch. Péguy) ; mais aussi : municipalisation des pompes funèbres et des cimetières, droit aux funérailles civiles, à la laïcisation de l'hôpital, droit au divorce. Elle montre toute l'influence qu'a eue Ferdinand Buisson, franc-maçon, libre penseur, cofondateur de la Ligue des Droits de l'Homme, avec ses batailles pour que les filles aient droit à des cours normaux ; défendant une école qui ne veut pas tuer la foi « mais la haine » ; une école qui ne soit pas « *celle d'une fausse neutralité qui la réduirait à un état d'effacement, d'impuissance et d'insignifiance* »¹⁰

C. F. ne cache cependant pas les errances colonialistes¹¹, les scandales financiers (dont celui de Panama) ; l'antiparlementarisme boulangiste. Mais l'antisémitisme affiché de l'armée à l'occasion de l'affaire Dreyfus, soutenue par *la Croix*, *le Pèlerin* et toute la hiérarchie catholique fait se réveiller les républicains et le « *J'accuse* » d'Émile Zola en est le détonateur. Ce mouvement sera irrésistible. Il conduira non seulement à la réhabilitation finale de Dreyfus en 1906, mais à la loi de 1905. Ces dix années seront violentes, la France vit au bord du coup d'État permanent. Les accusations les pires sont portées par les congrégations contre la République, ce qui pousse Millerand, ministre du Travail à déclarer « *La République n'est pas un régime oppressif ou intolérant, mais elle ne saurait permettre à quiconque, sous prétexte de religion, de faire campagne contre elle* ». En 1904, une loi interdit toute capacité d'enseigner aux congrégations. La lutte avec le Vatican fait alors rage et culmine avec la loi de 1905.

Au-delà des attaques des adversaires, C. F. montre également les luttes à l'intérieur de la Gauche où « *s'y dessine la différence entre deux gauches socialistes, l'une respectueuse des consciences et du privé, l'autre portant les germes du totalitarisme* ». Elle décrit avec une plume passionnée les luttes parlementaires des deux bords qui se sont succédées pendant 3 mois et cinquante sessions parlementaires. La loi est finalement votée par 341 voix contre 233.

Mais cette loi ne met pas fin aux conflits, au contraire : Pie X la condamne furieusement et suscite un refus catégorique de procéder à « l'inventaire des biens de l'Église » comme l'article 4 de la loi l'exige. Dans une suite de conflits, de renoncements et de victoires, la République considère à l'aube de 1914 que la bataille est définitivement gagnée, même si l'assemblée des évêques juge encore « les lois de la laïcité » comme « injustes », car « contraire aux droits formels de Dieu ».

C.F. explique les raisons qui ont permis à l'Alsace-Moselle de garder un régime ne reconnaissant pas la laïcité (par volonté d'unité à tout prix, pour éviter de nouvelles luttes, mais également par reconnaissance du statut social avancé des anciennes lois germaniques). Elle décrit rapidement la période noire du pétainisme qui fut « *le régime le plus clérical – et le plus antisémite – de notre histoire* »¹².

Elle décrit ensuite tous les reculs, toutes les entorses, tous les « coups de poignard » qui ont été portés à l'équilibre de la séparation de 1960 à aujourd'hui. Avec la loi Debré d'abord qui permit (malgré une pétition de plus de 10 millions de signatures), et permet toujours, de prendre en charge une partie du salaire des enseignants ainsi qu'une partie des couts de fonctionnement des

¹⁰ F. Buisson critique sévèrement ses opposants en affirmant que, quand ils clament à l'école républicaine « soyez neutre ! », ils veulent dire « soyez nuls » !

¹¹ Clemenceau le 28 juillet 1885 fustigeant les « missions civilisatrices » de J. Ferry : « *Combien de crimes atroces, effroyables ont été commis au nom de la justice et de la civilisation (...) La conquête que vous préconisez, c'est l'abus pur et simple de la force que donne la civilisation scientifique sur les civilisations rudimentaires, pour s'appropriier l'homme, le torturer, en extraire toute la force qui est en lui au profit du prétendu civilisateur. Ce n'est pas le droit : c'en est la négation* »

¹² Gerard Delfau, *Du principe de laïcité*

enseignements privés à condition qu'ils signent un « contrat » avec l'État portant sur le contenu des cours.

Ce véritable « concordat scolaire », le gouvernement de Mitterrand aurait pu le défaire, mais quand il fut finalement présenté, au bout de 3 ans de pouvoir socialiste et en pleine rigueur économique, il était déjà trop tard. Et une manifestation de plus d'un million de personnes (de droite) mit fin au projet.

C. F. rappelle que, 10 ans plus tard, c'est F. Bayrou qui, lui, tenta d'aller encore plus loin que la loi Falloux en proposant de dé plafonner tous les moyens publics accordés à l'école privée. Et une manifestation de plus d'un million de personnes (de gauche cette fois) mit fin au projet.

Elle conclut ce chapitre en abordant la loi sur les signes religieux à l'école publique. Elle condamne avec la plus grande véhémence les accusations de racisme, d'islamophobie, de colonialisme, voire de vichysme dont on a affublé cette loi. Elle affirme que cette loi est l'enfant de Ferry le laïque, de Condorcet l'antiesclavagiste, de Clemenceau l'anticolonialiste et de Ferdinand Buisson l'antiraciste. Elle regrette que la gauche s'est divisée sur cette loi avec, d'un côté, une gauche « démocrate » tétanisée par le chantage à « l'islamophobie », de l'autre côté, une gauche « républicaine » totalement dédiée à sanctuariser l'école publique, ceci non pas en voulant une loi d'exception, mais une

loi

d'égalité.

Pour C.F., le port du voile (qui n'est en rien une exigence du Coran) est avant tout un signe politique et ce sont les islamistes qui ont transformé ce qui n'était qu'une consigne, en obligation « pour ne pas ressembler aux Occidentales¹³. Elle rappelle la réaction d'intellectuels républicains à la position de L. Jospin de... ne pas légiférer en 1989, montrant que cette non-décision allait rendre très difficile la position de « jeunes musulmanes qui se battent ici ou là pour leur liberté ». Elle réfute l'accusation d'intransigeance qui fut portée contre la loi « interdiction au port de signes religieux visibles à l'école ». Car elle rappelle qu'il s'est écoulé 15 ans de tolérance avant que le législateur n'ait eu à agir et que c'est suite aux multiples auditions faites par les 18 membres de la commission auprès de 140 personnes ou organisations que la proposition de loi fut approuvée à l'unanimité (moins une voix, celle de J. Baubérot).

C. F. termine en rappelant la période funeste du sarkozysme, avec sa volonté de « toiletter » la loi de 1905, avec les discours de Riyad (où il parla même « d'idéal commun entre la France et l'Arabie Saoudite » !) et au Latran (« dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur... ! ». Avec également la suppression de postes d'enseignants, la suppression de leur formation, l'arrêt des programmes d'accompagnements personnalisés ; avec la reconnaissance d'utilité publique pour des écoles catholiques à tendance intégriste ; avec les accords Vatican-Kouchner reconnaissant les diplômes et grades délivrés par les établissements catholiques reconnus par le Saint-Siège » ; avec la loi Carle obligeant les maires à financer (même si elle est confessionnelle) la scolarisation hors de leur commune. C.F. rappelle enfin que, depuis 2012, un certain nombre d'effets positifs ont été enregistrés à l'Éducation nationale (charte de la laïcité, cours de morale, référents laïcité, rétablissement des ESPE, etc.), mais précise que le système reste fragile et pointe du doigt l'accroissement accéléré du nombre d'établissements scolaires musulmans ou d'autres religions.

Dans son chapitre suivant, *Lignes de Fracture*, Caroline Fourest montre que, bien qu'au cours des années les anticléricaux avaient désarmé, les théocrates, eux, n'ont jamais abandonné la lutte. Ceci

¹³ Youssel al-Qaradawi Le licite et l'illicite en Islam : « Ce vêtement ne doit pas ressembler à ce que portent les mécréantes, les Juives, les chrétiennes et les idolâtres. L'intention d'imiter ces femmes est interdite en islam qui tient à ce que les musulmans se distinguent et soient indépendants dans le fond et dans la forme. C'est pourquoi il a ordonné de faire le contraire de ce que font les mécréants »

par la nouvelle forme du cléricalisme qu'est l'intégrisme. Les intégristes (depuis une trentaine d'années et toutes religions confondues) ont tout fait pour favoriser la radicalisation religieuse au détriment de la modernité, de l'égalité et de la laïcité. Face à cette pression mortifère croissante, C.F. pose la question « *L'intégrisme ou le "laïcisme", qui est l'ennemi ?* ». Elle montre alors la grande confusion qui existe face à cette question. Elle déplore la dérive actuelle de la Ligue de l'Enseignement qui, « *sous l'influence croissante des militants des Frères musulmans, associée à celle des chercheurs favorables à une nouvelle laïcité, l'a fait dériver en organe de complaisance envers l'intégrisme* ». Elle critique la Ligue des Droits de l'Homme avec ses deux partenaires pro-voile, proches des Indigènes de la République. Elle ne sait plus « *où classer la Libre Pensée toujours anticléricale, mais criant à l'"islamophobie" dès qu'il s'agit de l'islam* ». Même le Mouvement Français pour le Planning Familial est touché. Dans la presse, elle voit le même syndrome avec, par exemple, Mediapart tendance Edwy Plenel. Heureusement, restent des associations comme, par exemple, l'UFAL ou le Comité Laïcité-République qui savent tenir bon et avancer droit.

C.F. aborde ensuite le cas de l'Observatoire de la Laïcité et de son président JL Bianco. Elle explique comment JLB a immédiatement sous-estimé et même nié l'existence de problème de laïcité. Elle montre comment les choix du Président de l'Observatoire et du rapporteur Nicolas Cadène se sont très principalement tournés vers ceux qui fustigent les positions laïques en les accusant d'islamophobies, et vers des organisations comme *Coexister*, une organisation internationale proche des milieux islamiques (et organisatrice du Hijab Day à Sciences-Po !). Comment également JLB a déclaré que, pressé de condamner la phrase « *crucifions les laïcards* » qu'on entend dans une chanson du rappeur Médine, il a répondu que « *Charlie dit bien pire* »¹⁴ ! Et comment l'Observatoire, sous pression après les propos de Cadène contre Élisabeth Badinter, a réussi à convaincre l'Élysée de le garder grâce à l'action de Jean Baubérot et Raphaël Logier auprès des universitaires.

C.F. parle ensuite des « idiots utiles » à l'intégrisme que sont certains universitaires et/ou sociologues, particulièrement ceux spécialisés dans l'étude du fait religieux ou des discriminations. Elle dénonce particulièrement Raphaël Logier directeur de l'Observatoire du religieux (en fait, un organisme au service de la liberté religieuse) et qui écrit : « *La laïcité, c'est la schizophrénie au pouvoir, le double langage, les préjugés, les évidences d'une culture dominante qui n'a jamais à s'expliquer parce qu'à priori "universelle"* »¹⁵. Pour lui l'obscurantisme est laïque, ceux qui s'alarment des sectes ou de l'extrémisme sont des « *inquisiteurs modernes* » et « *notre rapport à l'islam n'est qu'un nouveau racisme culturel, alimenté par le fantasme d'une colonisation inversée* »¹⁶. Il a récemment lancé un « appel à la désobéissance civile » en organisant une « Muslim Pride » où les femmes défileraient en voile intégral pour défier les « lois iniques » interdisant de se voiler à l'École publique ou de cacher son visage dans l'espace public...

Après Logier, elle présente Jean Baubérot, un militant très actif pour une « nouvelle laïcité ». Pour lui, la France serait « apaisée » et les religions n'auraient pas d'appétit politique... La seule agressivité viendrait de la laïcité « antireligieuse », « répressive » et « militante » cherchant à imposer une « sécularisation complète ». Le problème avec cet historien-sociologue, c'est qu'il s'est positionné dans l'espace médiatico-politique comme LE spécialiste de la laïcité depuis une trentaine d'années grâce à sa chaire d'« Histoire et Sociologie de la Laïcité ». Mais le modèle qu'il promeut sans relâche est un modèle quasi anglo-saxon où, grâce à des « accommodements (dits) raisonnables » les lois demandées par une religion pourraient être supérieures aux lois du pays. Ainsi d'après lui, l'islam politique non modéré et rétrograde ne serait pas intégriste ni même communautariste, contrairement au « communautarisme républicain » et à son « double jeu » !

¹⁴ Les matins de France Culture 5 février 2016

¹⁵ *Une laïcité « légitime ». La France et ses religions d'État.*

¹⁶ *La laïcité au service de l'hygiène identitaire*

Dans un de ses derniers livres, *Les 7 laïcités françaises*, J. Baubérot cherche à montrer que la loi de 1905 ne serait qu'un self-service où l'on peut choisir et le menu et l'adjectif, sans se soucier de l'esprit et de la lettre de la séparation ; il affirme même « *Le modèle français de laïcité n'existe pas* » ! C.F. fustige ces positions en affirmant « *qu'il existe bien un "idéal-type", un mode d'emploi, façonné par des siècles de combat* ». Elle rappelle alors ce qu'est un laïque : un républicain fidèle à la loi de 1905, à son exigence, comme à son équilibre. Un laïque peut être croyant, athée ou déiste ; la laïcité « *n'est pas une croyance ni une religion* », mais une « *philosophie publique* » au service d'un principe d'organisation. Un cadre qui permet « *de faire société ensemble et non de simplement coexister* ». La laïcité défend la liberté de conscience, une liberté qui « *ne se réduit pas à la liberté religieuse* ». « *Cette liberté suppose de défendre le droit de critiquer le religieux et le droit au blasphème, même si on n'aime pas blasphémer soi-même.* » ; « *La laïcité défend la mission émancipatrice – et non civilisatrice – de l'école publique* ».

C.F. explique ensuite les différences existant entre ceux qu'elle appelle « les accommodants » et les « gallicans » et montre le danger inclus dans les propositions des « concordataires ». Pour ces derniers, il « *s'agit d'abattre la séparation pour reconnaître le rôle public de la foi et même l'intégrer dans la législation* ». Pour eux, la religion sert l'ordre et c'est en finançant les religions qu'elles s'aligneront sur la République. Ils rêvent de faire avec la religion musulmane ce que Napoléon avait fait pour les Juifs avec la création du Consistoire juif.

Elle affirme que ce projet est voué à un total échec. D'abord parce que les imams les plus réfractaires n'accepteront jamais de l'argent des mécréants ni ne feront allégeance à de tels gouvernements. Ensuite parce que le monde musulman est profondément divisé et trouver un accord global concordataire relève de la « mission impossible ». Elle montre enfin qu'existe une version « soumise » de cette « laïcité concordataire, celle promue par Pierre Manent¹⁷

Restent enfin ceux que C.F. appelle « les identitaires ». Ils se réclament de la laïcité avec aplomb alors qu'ils en ont été les plus vieux ennemis. Pour eux (FN et extrême-droite), le seul mot laïcité est devenu un unique motif de rejet de tous les musulmans. Ils fustigent l'extrémisme musulman, mais demandent à cor et à cri que l'on reconnaisse les « racines chrétiennes de la France » et que, débarrassés des musulmans, on ait une « école qui respecte les préjugés des parents... »

C.F. termine par un chapitre de recommandations. Elle affirme tout d'abord que « *la laïcité n'a besoin ni d'être assouplie, ni d'être toilettée, ni d'être ouverte, positive, inclusive ou accommodante.* » Mais son application ne doit cependant « *pas tomber comme un couperet, sans effort de pédagogie, sans dialogue, sans transmettre le sens républicain et égalitaire de cette exigence* ». Elle demande de ne pas ajouter de la tension à la tension, de la peur à la peur. Ceci suppose que le voile qui ne cache pas le visage soit accepté partout dans l'espace public, au contraire du domicile où chacun est libre de penser, de s'habiller et croire à ce qu'il veut.

Par contre, dans l'École, dans les hôpitaux où une charte de la laïcité précise ce qu'elle est et ce que sont ses obligations, elle doit être totalement respectée. Dans ces lieux, le problème des repas sera résolu par un choix systématique de plats carnés et non carnés. Au travail, C.F. propose qu'on trouve des équilibres entre le fonctionnement de l'entreprise et la liberté d'expression religieuse des employés. Elle indique cependant que « *le fait d'être croyant ne doit pas donner plus de droits* » et

¹⁷ *Situation de la France*, p31 : « *Nos concitoyens musulmans sont désormais trop nombreux, l'islam a trop d'autorité et la République, ou la France, ou l'Europe, trop peu d'autorité pour qu'il en soit autrement. Je soutiens donc que notre régime doit céder et accepter franchement leurs mœurs puisque les musulmans sont nos concitoyens* »

que le règlement intérieur devrait permettre de licencier en cas de radicalisation ou d'exigence religieuse excessive.

De même C.F. ne voit pas d'inconvénient à ce que des mères accompagnatrices portent un simple voile à condition qu'il n'y ait aucun acte de prosélytisme... Et, à l'université, prenant prétexte que les étudiants « sont majeurs », C.F. ne voit pas d'inconvénient à toute expression de signe religieux « *dans la limite de la mission de l'université, qui est de garantir un espace pacifié pour apprendre et transmettre l'esprit critique* »...

Elle ne voit pas non plus d'inconvénient à ce que des élèves-professeurs portent des signes distinctifs religieux très visibles tout en sachant qu'il leur sera interdit de les porter quand ils/elles enseigneront... Mais, toujours à l'université, elle s'élève contre la tentation de certains d'utiliser leur liberté de conscience et d'expression pour refuser des sujets de cours, des mixités imposées, des examinateurs d'un autre sexe qu'eux, des cours pendant des dates « sacrées », etc....

Dernière série de propositions, C.F. souhaite « *abroger la loi Debré pour sauver l'école laïque* ». Elle indique, qu'aujourd'hui, l'État et les collectivités locales versent, chaque année, plus de 10 milliards d'euros à l'école privée et que ce chiffre va s'accroître rapidement dans l'avenir. Parce que les écoles privées, pouvant choisir leurs élèves, ont de meilleurs résultats, mais aussi parce que la tendance communautariste actuelle pousse à la création accélérée d'écoles religieuses, financées en grande partie par l'État. Elle propose d'utiliser ces 10 milliards pour les établissements de ZEP et aider les 500 communes, sans école publique, à s'en doter.

Enfin, elle propose

- de sanctionner tous les prêcheurs de haine dans les édifices religieux par l'article 35 de la loi de 1905 qui punit de 3 à 5 ans d'emprisonnement et de 100.000 euros d'amende : « *Si un discours prononcé ou un écrit affiché ou distribué publiquement dans un lieu ou s'exerce le culte contient une provocation directe à résister à l'exécution des lois ou aux actes légaux de l'autorité publique, ou s'il tend à soulever ou à armer une partie des citoyens contre les autres* ».
- D'interdire les occupations de rue et d'espace public pour des manifestations (prières ou autres) non autorisées.
- De confirmer que les signes et symboles religieux (y compris les crèches) sont interdits dans les bâtiments de l'État et des villes.
- De bien spécifier que le port ou non du burkini n'a rien à voir avec la laïcité, mais avec le féminisme et avec l'affichage politique.
- De réintégrer l'Alsace-Moselle et tous les autres territoires de la République sous la seule loi de 1905 (tout en laissant les avantages sociaux alsaciens et mosellans en place).

C.F. conclut en affirmant que, face à une « *revanche intégriste en marche, la solution à nos problèmes est de désamorcer la propagande antilaïque, de désenclaver les ghettos, de sauver l'École publique, de prouver l'ambition égalitaire de notre exigence envers toutes les religions et les croyances.*

La laïcité n'est pas un glaive, mais un bouclier », car plus on délaisse la laïcité, plus l'alternative identitaire et son populisme xénophobe ont des chances « *de mettre le feu à l'Europe* ».

Elle termine par :

« *La laïcité permet de nous aimer. Aimons-la, passionnément, et faisons-la aimer* ».